

VILLE DE CLAMART



VIDES-GRENIERS

Vous souhaitez organiser un vide-grenier, un vide-garage ou vide-maison ? Retrouvez sur cette page toutes les informations dont vous avez besoin avant de contacter les services de la mairie.

POUR ORGANISER UN VIDE-GRENIER PRIVÉ :

OCCUPATION DU DOMAINE PRIVÉ

Pour organiser un vide-grenier, un vide-maison ou vide-garage, vous devez :

- Adresser un courrier de demande d'autorisation de vente préalable au déballage (à l'attention de Monsieur Le Maire), **15 jours avant la date** prévue par mail au service : democratie-locale@clamart.fr.
- Compléter et renvoyer le [formulaire CERFA de vente préalable au déballage](#) par mail au service : democratie-locale@clamart.fr

Pour information, la vente au déballage est accordée sur une journée uniquement dans la limite de 2 fois par an.

OCCUPATION DOMAINE PUBLIC

Pour organiser un vide-grenier, un vide-maison ou un vide-garage sur le domaine public (rue, impasse...), vous devez :

- Adresser un courrier de demande d'autorisation de vente préalable au déballage (à l'attention de Monsieur Le Maire), **1 mois avant la date** prévue par mail au service : democratie-locale@clamart.fr.
- Compléter et renvoyer le [formulaire CERFA de vente préalable au déballage](#) par mail au service : democratie-locale@clamart.fr. Le formulaire doit être renvoyé 8 jours avant le déballage.
- Pour des raisons de sécurité, il est demandé aux organisateurs de libérer les rues de tout stationnement, de les bloquer avec leurs véhicules et de permettre si nécessaire l'accès à des véhicules de secours.
 - En cas d'acceptation de votre demande, il vous sera demandé d'envoyer les photocopies des cartes grises et numéros de téléphone des propriétaires des véhicules bloquant la circulation à : democratie-locale@clamart.fr.

Pour information, la vente au déballage est accordée sur une journée uniquement dans la limite de 2 fois par an.

Le jour de votre événement, vous devrez tenir un registre de tous les exposants participants à votre brocante / vide grenier. Le registre doit être renvoyé 8 jours avant le déballage au service Démocratie locale.

[Vous en trouverez ici un exemple.](#)

CONTACT



SERVICE DÉMOCRATIE LOCALE

3 rue Pierre et Marie Curie

☎ 01 46 62 35 11

@ democratie-locale@clamart.fr



MAIRIE DE CLAMART

PLACE MAURICE GUNSBOURG
92140 CLAMART

HORAIRES:

Mairie de Clamart
Espace d'accueil Clamart&Vous
Adresse : place Maurice Gunsbourg
92140 CLAMART
01 46 62 35 35

LUN. : 8h30-12h30 / 13h30-18h
MAR. : fermé le matin - 13h30-18h00
MER. : 8h30-12h30 / 13h30-18h
JEU. : 8h30-12h30 / 13h30-18h
VEN. : 8h30-12h30 / 13h30-17h
SAM. : 8h30-12h

MAIRIE ANNEXE DU PAVE BLANC

LUN. : 8h30-12h30/13h30-17h
MER. : 8h30-12h30/13h30-17h
VEN. : 8h30-12h30/13h30-17h